



APPEL A PROJET

Cahier des charges

Appel à projet - Freins périphériques à l'emploi

Le présent appel à projet est lancé dans le cadre de la mise en oeuvre opérationnelle des dispositions de l'axe 5 de la convention d'application de la convention cadre entre l'Etat et Alcatel-Lucent International pour la mise en oeuvre de la revitalisation des Côtes d'Armor, signée le 24 février 2022.

Extrait convention :

AXE 5 – SOUTIEN AUX PROJETS D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) OU RELEVANT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Cet axe vise à soutenir les entreprises ou structures locales qui développent des projets d'insertion permettant d'accompagner les populations éloignées de l'emploi, ainsi que les projets créateurs d'activité et d'emplois au sein des filières de l'économie sociale et solidaire.

Les services de l'Etat sur les territoires seront notamment sollicités pour le ciblage des structures à accompagner et l'instruction des projets identifiés.

Le budget consacré à cet axe est de **104 961 €** pour un objectif de **24 emplois**.

1. CONTEXTE

Caractéristiques du territoire de LTC : couvrant 57 communes, Lannion Trégor Communauté (LTC) compte environ 120 000 habitants, 32 474 emplois (chiffres de 2016), près de 9000 et 30 grands groupes.

LTC se caractérise par Un taux de chômage supérieur au taux départemental et régional : 6,5% (4^e trimestre 2022) ; département : 6,4% ; Région : 6%

COMPARAISON DES TAUX DE CHÔMAGE DE L'ÉCHELLE LOCALE À L'ÉCHELLE NATIONALE

3ème trimestre 2022	Taux de chômage (en %)	Evolution sur 1 trim. (en points)	Evolution sur 1 an (en points)
Zone d'emploi de Lannion	6,5%	+0,2	-0,7
Côtes-d'Armor	6,4%	+0,1	-0,6
Finistère	6,3%	+0,1	-0,5
Ille-et-Vilaine	5,6%	+0,2	-0,2
Morbihan	5,9%	+0,1	-0,7
Bretagne	6,0%	+0,1	-0,5
France Métropolitaine	7,1%	-0,1	-0,7

Une situation emploi qui s'est améliorée ces dernières années grâce à une dynamique économique présente sur l'ensemble du marché national.

Cette dynamique économique peut être fragilisée par des tensions en matière de recrutement dans un grand nombre de secteurs d'activité.

• Les chiffres :

3875 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (4^e trimestre 2022) :

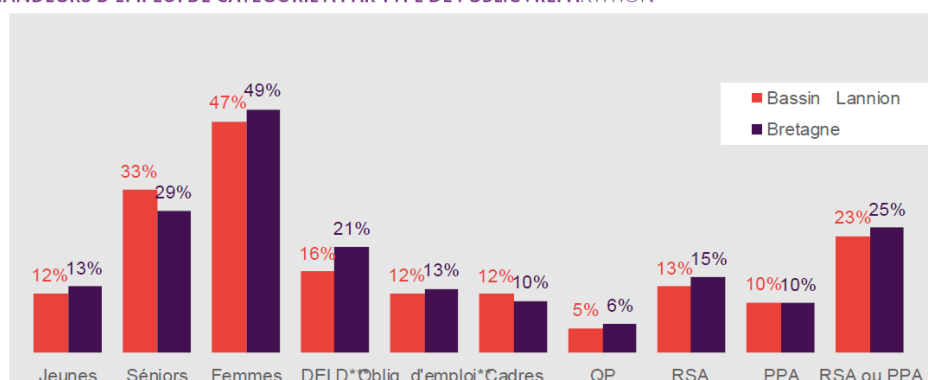
- dont 47% de femmes, une situation qui s'améliore.
- dont 464 jeunes de -25 ans (+2% en 1 an)
- dont 2142 ont entre 25-49 ans (-3.3%)
- dont 1269 ont + 50 ans (+3% en 1 an, supérieur à la moyenne bretonne)

Il est à noter une baisse notable des demandeurs d'emploi longue durée de -20% en 1 an (situation plus favorable que la moyenne bretonne)

PROFIL DE LA CATÉGORIE A

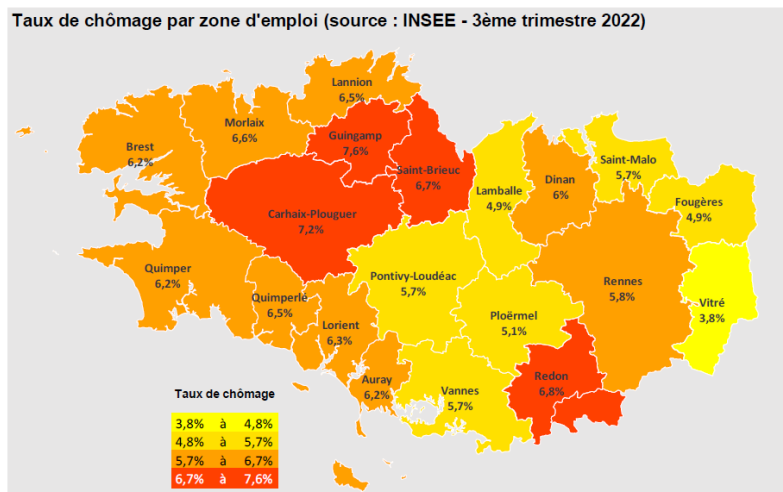
GRAPHIQUE 3 :

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A PAR TYPE DE PUBLIC : RÉPARTITION



Il est à noter une situation en termes de chômage très supérieure à la moyenne bretonne sur le territoire de Guingamp (7.6%).

Taux de chômage par zone d'emploi (source : INSEE - 3ème trimestre 2022)



© Source INSEE. Réalisation : Service Statistiques Pôle Emploi Bretagne

2. OBJECTIFS VISES

L'objectif est d'augmenter les sorties positives de ces structures, en permettant d'accompagner plus de personnes vers un retour d'emploi

Soutien aux initiatives et aux projets qui visent à :

- Favoriser l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi
- Augmenter le taux de sortie vers l'emploi durable de publics vulnérables, isolés, à faible ressources

3. NATURE DES ACTIONS ATTENDUES

Actions visant à

- **Lever les freins périphériques** à l'accès à l'emploi :
 - Accès de tous à l'information sur l'emploi et la formation professionnelle
 - Lutte contre les discriminations et notamment les initiatives visant à favoriser l'accès à l'emploi
- **Lever les freins pratiques** et les freins d'aptitude à l'emploi en matière :
 - D'accompagnement des publics proches ou éloignés de l'emploi
 - D'usage du numérique
 - De mobilité (amélioration des mobilités du quotidien, en particulier les déplacements des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi, aux services et aux biens et loisirs, disponibles à proximité).
 - De mobilité professionnelle (reconversion, évolution professionnelle ...)
 - De garde d'enfants, notamment sur des horaires atypiques
 - De renforcement de l'accompagnement de salariés nouvellement recrutés (pour favoriser l'intégration dans l'entreprise et prévenir les risques de rupture de contrat en période d'essai)
 - De renforcement de l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme
 - D'accès au logement
 - D'accompagnement de l'emploi du conjoint
 - D'accompagnement à la connaissance du tissu économique

- ...

Les projets permettant aux entreprises de renforcer leur capacité de recrutement sont également éligibles.

Nature des projets attendus :

- Adaptation du projet aux caractéristiques du territoire et des besoins locaux
- Caractère innovant (l'innovation peut porter sur la méthode, la concertation, ou un point particulier de mise en œuvre d'une solution)
- Inscription dans une stratégie globale
- Articulation et complémentarité avec l'existant

4. TERRITOIRE

Territoire : prioritairement territoire de Lannion Trégor communauté et par extension Guingamp Paimpol agglomération.

5. PUBLICS BÉNÉFICIAIRES VISES

Les **publics bénéficiaires visés** sont prioritairement : les publics demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'insertion (jeunes, réfugiés, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux), les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires ruraux, les familles monoparentales, les salariés en contrats aidés (PEC, CDDI...), les salariés de SIAE, d'entreprises adaptées, les bénéficiaires d'obligation d'emploi...

6. PORTEURS ÉLIGIBLES

Les porteurs éligibles sont : les structures associatives, les collectivités, les entreprises, les clubs d'entreprises, réseaux, les établissements publics, les autres acteurs économiques.

Il est à noter que les actions ayant déjà fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'appel à projet précédent ne seront pas prioritaires. Les projets portés par les membres du comité de pilotage sont éligibles.

7. CALENDRIER

1 appel à projet prévu en 2023 + 1 Appel à projet prévu en 2024.

Appel à projet ouvert : du 15 avril au 30 Juin 2023

- Dépôt des candidatures : au max le 30 juin, 12h00.
- Retour du dossier et des pièces administratives par mél auprès de l'ADIT Anticipa : contact@technopole-anticipa.com
- complément d'informations / audition éventuelle des projets éligibles entre le juillet et 15 septembre 2023
- Réponse le 15 septembre 2023

Il est à noter que les dépenses initiées à partir du 1^{er} avril 2023 seront éligibles.

8. DOSSIER CANDIDATURE

Pour la phase de dépôt et d’instruction des dossiers, il est demandé aux porteurs d’actions de remplir le dossier de candidature.

9. CRITERES DE SELECTION

La sélection des opérations sera réalisée selon les critères suivants :

- Adéquation de la réponse par rapport aux attendus du cahier des charges
- Appréciation du caractère innovant du projet
- Appréciation du caractère additionnel de l’opération (plus-value sur le territoire, intégration de la dimension territoriale ; réponse à des besoins non couverts)
- Implantation sur le territoire, connaissance des acteurs locaux et partenariats envisagés, qualité du partenariat
- Qualité de l’intervention proposée (méthode d’organisation, pédagogie utilisée, outils pédagogiques ; moyens humains proposés (qualification et expérience) ; moyens matériels proposés) ;
- Modalités de suivi technique et financier envisagées : Outils de suivi (indicateurs, modalités d’évaluation, bilan de l’action)
- Les porteurs de projet devront justifier d’une légitimité à intervenir dans ce domaine
- Cohérence et pertinence du budget prévisionnel par rapport à l’action mise en œuvre.
- Impact sur l’emploi ou le retour des personnes vers l’emploi (CDI, CDD +/- 6 mois, contrats aidés, CDDI, création-reprise d’entreprises ...)
- Effet levier de l’aide privée

10. MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement sera sous forme de subvention, plafonnée à 8 000€.

Le taux d’intervention dépendra du besoin exprimé dans le plan de financement et devra, quand éligible, associé du cofinancement et/ou de l’autofinancement.

Les dépenses éligibles : les dépenses externes et les dépenses RH directement liés à l’action (et non déjà financés).

11. BUDGET ALLOUE A L’APPEL A PROJET

Une enveloppe globale de 104 961€ est allouée à l’axe 5.

2 appels à projets sont prévus ; Cette enveloppe sera donc consommée en 2 temps sur la base d’une répartition théorique de 50/50 entre les 2 appels à projet. Le comité d’engagement se réserve le droit de consommer plus ou moins de 50% de l’enveloppe selon la qualité des projets reçus. Le comité se réserve également le droit d’affecter une part de cette enveloppe à tout projet entrant dans les objectifs globaux de la convention cadre selon décision prise en comité d’engagement.

12. INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le comité d'engagement de la convention de revitalisation est souverain dans les décisions. Il prendra sa décision sur proposition du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé de :

- La Sous-Préfecture
- La DEETS
- DDFIP
- La Région Bretagne
- LTC
- Pôle Emploi
- ADIT/technopole Anticipa

Le comité d'engagement est composé de :

- Monsieur Le Sous-Préfet
- Un représentant de l'UD22 de la Direccte
- Le Directeur de Nokia Lannion
- Le Président de Lannion Trégor Communauté
- Un représentant de la Région Bretagne
- Le Président/Directrice de l'ADIT/Technopole Anticipa

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite ne pourra être examiné